Réseau de transport d'électricité

COMMISSION D'ACCES AU MARCHE

10 avril 2014

Ordre du jour de la réunion plénière de la CAM du 10 avril 2014

1. Points d'actualités
   - Validation du compte-rendu de la réunion de la CAM du 18 décembre 2013
   - Planning des travaux 2014
   - Services système
   - Bretagne
   - Solde 2012 du compte ajustements-écarts
   - Transmission Automatique des Ordres d'ajustement
2. Mécanisme de capacité
3. Code Balancing et avis de l'ACER (document CRE)
4. Projet TERRE (Trans European Replacement Reserve Exchange)
5. Questions diverses

POINT D'ACTUALITÉ

SERVICES SYSTÈME FREQUENCE

Services système fréquence* – consultation règles v2

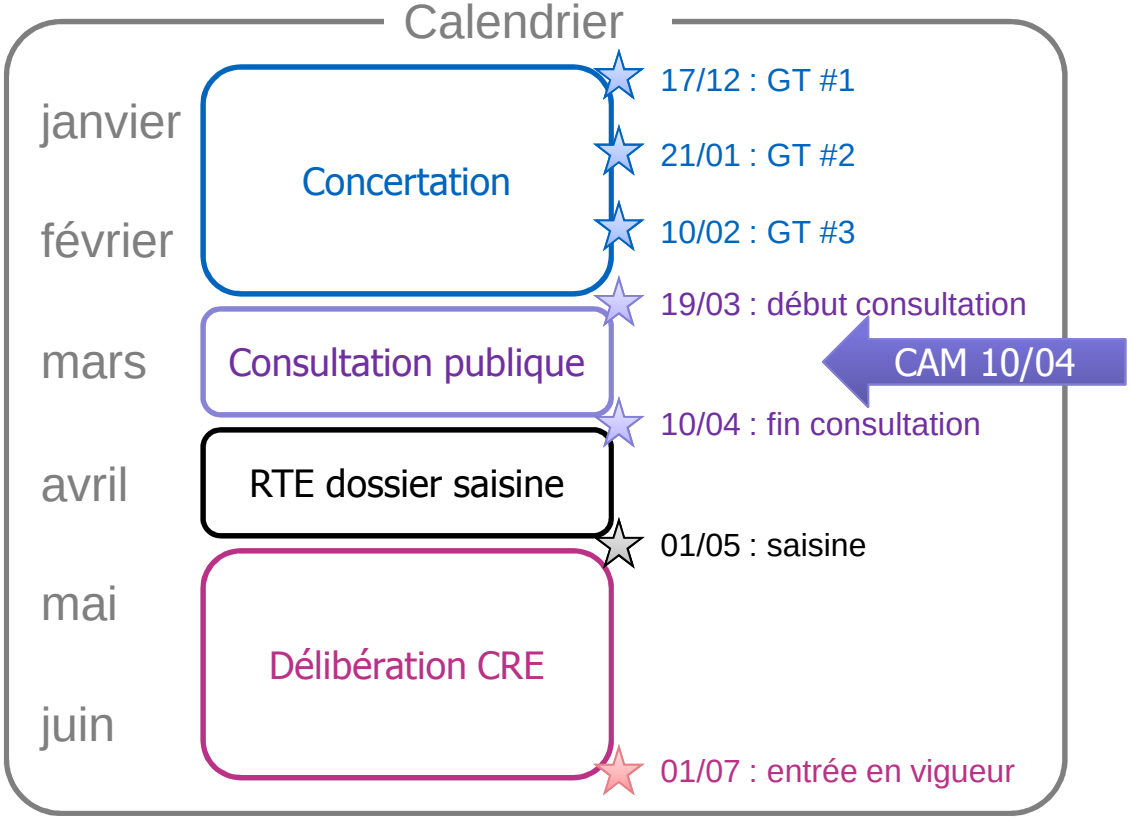
Evolutions proposées

Définition des critères de certification et de performances des sites de soutirage : modalités similaires à celles pour les groupes de production

Ouverture de la participation des sites de soutirage RPT en contrat unique au 01/07/2014 : modalités identiques à celles proposées pour les sites avec contrat CART

Précisions apportées dans les règles suite à la délibération de la CRE du 28/11/2013

Calendrier



** La concertation relative à la fréquence est rattachée à la CAM, la concertation relative à la tension est rattachée à la CAR*

Services système fréquence – appel à contribution marché secondaire organisé

Problématique

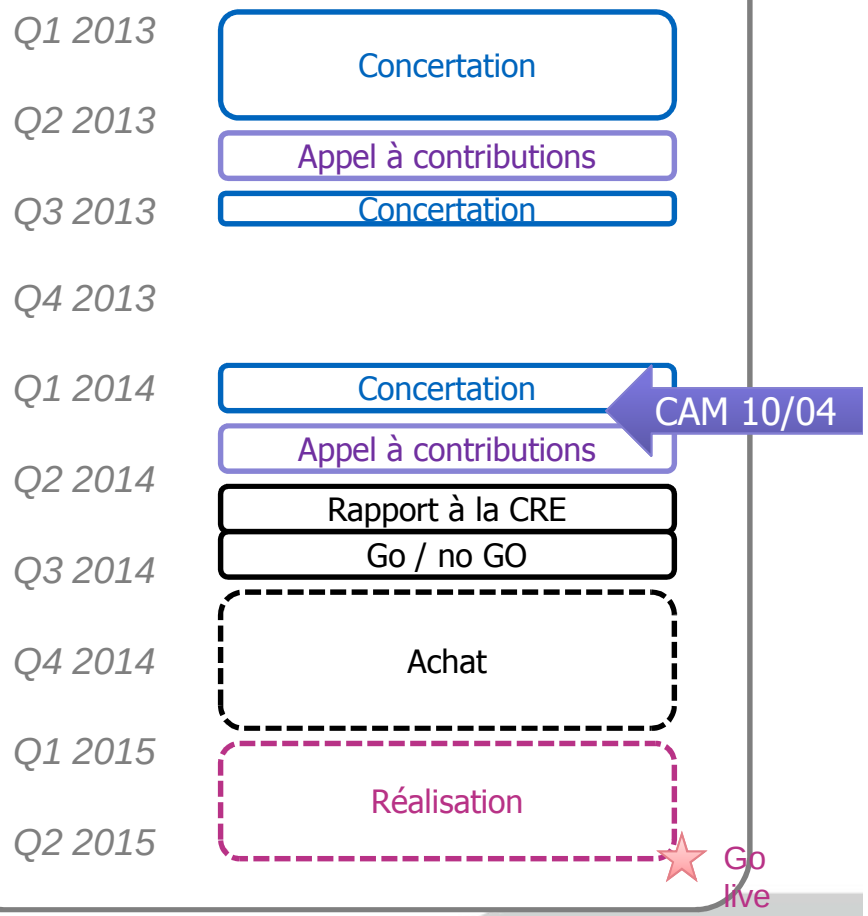
RTE permet aux acteurs d'effectuer des échanges de réserve OTC.
Cependant aucun opérateur de marché n'a souhaité organiser ces échanges.
RTE doit il contractualiser avec un opérateur de marché pour la réalisation de ce service ?

Oui Non

Si oui, quel doit être le type de marché secondaire retenu ?

- Marché continu facilité J-1 10h 19h
- 1 enchère J-1 18h
- Marché continu organisé J-1 10h 19h
- 2 enchères J-1 10h30 & 18h

Calendrier



POINT D'ACTUALITÉ

TRANSMISSION AUTOMATIQUE DES ORDRES D'AJUSTEMENT

Transmission Automatique des Ordres d'ajustement

Objectifs :
Un des éléments vers l'abaissement du seuil de participation au mécanisme d'ajustement
Amélioration de la traçabilité des ordres
Suppression des contraintes relatives aux receveurs d'ordre pour les appels d'offres RR/RC

Approche :
Pas à pas, avec le premier jalon en mars 2015 : envoi de tous les ordres par TAO

Calendrier

